



**Enquête publique relative au zonage d'assainissement de  
la commune de BESSAN - Hérault -**

Du 4 septembre 2012 au 9 octobre 2012

**RAPPORT et CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

8 novembre 2012

Françoise FABRE commissaire enquêteur

## Sommaire

<b>1.</b>	<b>RAPPORT</b>	<b>2</b>
<hr/>		
1.1.	GENERALITES	3
1.1.1.	Objet de l'enquête	
1.1.2.	Cadre juridique	
1.1.4.	Contenu du dossier	
1.2.	DEROULEMENT DE L'ENQUETE	4
1.2.1.	Visite sur place	
1.2.2.	Le temps de l'enquête	
1.2.3.	Rencontre avec le représentant du Maître d'ouvrage	
1.2.4.	Informations légales ou autres	
1.3.	ANALYSE DES OBSERVATIONS, CONSULTATIONS ET RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET APPRECIATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	6
1.3.1.	Observations du public	
1.3.2.	Observations des personnes publiques et de l'autorité environnementale sur le thème de l'assainissement	
<b>2.</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	
<hr/>		
2.1.	Résumé explicatif de l'enquête	1
2.2.	Avis motivé	1
2.3.	Conclusion	1

**Enquête publique relative au modificatif du zonage  
d'assainissement de la commune de BESSAN - Hérault -**

Du 4 septembre 2012 au 9 octobre 2012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

8 novembre 2012

Françoise FABRE commissaire enquêteur

Enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune de BESSAN - Hérault -

Conclusions du commissaire enquêteur

# 1. RAPPORT

---

## 1.1. GENERALITES

Il s'agit d'une enquête publique conjointe sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de BESSAN et sur la modification du zonage d'assainissement qui a eu lieu entre le 4 septembre 2012 et le 9 octobre 2012.

Le présent rapport relate le déroulement de l'enquête de modification du plan du zonage d'assainissement.

### 1.1.1. Objet de l'enquête

Dans le cadre de la révision du PLU, une mise à jour du schéma d'assainissement était nécessaire. Ce schéma a été établi en 2006. Les modifications concernent les changements de zones entre celles du plan d'occupation des sols et celles du plan local d'urbanisme à l'enquête. Compte tenu de la faible importance de la modification, la collectivité a privilégié une enquête conjointe.

### 1.1.2. Cadre juridique

En date du 20 juin 2012 la commune a délibéré sur la modification du zonage d'assainissement collectif

Le tribunal administratif m'a désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire en date du 26 juin 2012.

Par arrêté du 8 Août 2012 le maire a lancé l'enquête conjointe de la révision du PLU et de la modification du zonage d'assainissement.

Cette enquête est régie par le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011. Il est pris en application des articles 236 et suivants de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Le cadre juridique trouve son fondement dans la loi du 30 septembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques rénovant le cadre global défini par la loi du 3 janvier 2012.

*Rappel : La procédure et le déroulement de l'enquête sont fixés dans la section 2 du chapitre 3 : enquêtes publiques susceptibles d'affecter l'environnement du titre 2 : information et participation des citoyens du livre 1<sup>er</sup> de la partie réglementaire du code de l'environnement. (R123-1 à R123-31)*

Enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune de BESSAN - Hérault -

#### 1.1.4. Contenu du dossier

Le dossier technique comporte une notice de présentation de 7 pages

Cette notice fait un rappel du précédent zonage, les modifications apportées et leurs justifications.

Le dossier d'enquête, outre le dossier technique, comprend :

- Les publicités liées à l'enquête
- La délibération sur la mise en cohérence du PLU et du schéma d'assainissement avec le plan de la modification
- L'arrêté d'ouverture d'enquête
- Le registre d'enquête

*Devant la brièveté du dossier et en l'absence de plan excepté celui annexé à la délibération j'ai demandé que le schéma général de l'assainissement applicable soit mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête*

## 1.2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

### 1.2.1. Visite sur place

Une visite spécifique n'était pas nécessaire. J'ai visualisé le secteur modifié lors de ma première entrevue avec la collectivité.

### 1.2.2. Le temps de l'enquête

L'enquête s'est déroulée durant 34 jours consécutifs en mairie de Bessan.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique est resté affiché du 10 août 2012 au 9 octobre 2012 sur un des panneaux situés à l'entrée du parvis de la mairie.

Le dossier a été paraphé et signé par mes soins au démarrage de l'enquête le 4 septembre à 8H15.

J'ai tenu les permanences dans une salle à proximité du hall d'accueil :

- le 4 septembre 2012 de 9 H à 12H
- le 15 septembre de 9 H à 12 H
- le 9 octobre de 15 H à 18 H

Je n'ai eu ni d'autres visites, ni observations, ni courriers.

Enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune de BESSAN - Hérault -

Conclusions du commissaire enquêteur

L'enquête a été clôturée le 9 décembre 2011 à 18 H

### 1.2.3. Rencontre avec le représentant du Maître d'ouvrage

Lors de la première réunion en date du 23 juillet 2012 en mairie de Bessan, j'ai demandé que le dossier d'assainissement général de la commune soit joint à l'enquête et disponible sur les lieux de consultation du document.

Le 9 octobre à l'issue de l'enquête nous avons actés avec la collectivité, l'absence d'observations du public et je n'avais pas de questions particulières à leur poser.

### 1.2.4. Informations légales ou autres

#### o Informations légales

L'arrêté municipal du 8 août 2012 ouvre l'enquête publique conjointe relative au PLU et à la modification du zonage d'assainissement. Il fixe les conditions et l'organisation de celle-ci. Cet arrêté a été exécutoire le 10 août 2012, date de réception en sous-préfecture.

L'avis d'enquête conjointe a paru dans les journaux suivants : Midi Libre et Hérault du Jour le 11 août 2012 avec un rappel le 5 septembre pour le midi libre et le 8 septembre pour l'Hérault du jour.

L'affichage de l'avis sur le panneau extérieur de la mairie a été réalisé le 10 août 2012 et ce pendant toute la durée de l'enquête.

L'avis d'enquête est consultable sur le site internet de la mairie depuis le 10 août 2012. ([http://www.bessan.fr/files\\_dynamique/bessan/telechargement/Revision\\_Generale\\_du\\_Plan\\_Local\\_Urbanisme.pdf](http://www.bessan.fr/files_dynamique/bessan/telechargement/Revision_Generale_du_Plan_Local_Urbanisme.pdf))

La publicité est conforme à l'article R123-11 du code de l'environnement.

#### o autres information sur l'enquête

1. Le 14 août 2012 affichage sur les panneaux municipaux dans les quartiers (un procès verbal municipal avec photos est disponible en mairie)
2. Le 5 septembre 2012, annonce sur l'enquête PLU sur le site de [bessan.blogs.midilibre.com](http://bessan.blogs.midilibre.com) et [herault-tribune.com](http://herault-tribune.com).
3. Le 27 septembre 2012, Hérault tribune, information sur la plaquette PLU de septembre 2012 et rappelant l'enquête. Cette plaquette d'information est consultable sur <http://www.herault-tribune.com/articles/14228/bessan-uune-plaquette-d-informations-sur-le-nouveau-plu/>
4. Le 9 octobre 2012 rappel du service de l'urbanisme rappel de l'enquête PLU et modification du zonage d'assainissement, rappel déclaration de projet phase 2 du Parc solaire

1.3. Analyse des observations, consultations et réponses du maître d'ouvrage et appréciation du commissaire enquêteur

1.3.1. Observations du public

Pas d'observations

1.3.2. Observations des personnes publiques et de l'autorité environnementale sur le thème de l'assainissement

Je n'ai noté qu'une observation.

**Recommandations de la DDTM** (direction des territoires et des mers)

Zonage d'assainissement : opportun de joindre en annexe du PLU -- extension de la station d'épuration à faire figurer ainsi que ses périmètres de protection -- N1 article 4 à reformuler

**Réponse de la mairie** Annexe au PLU du plan de zonage d'assainissement modifié - En zone N1 le zonage d'assainissement non collectif n'interdit pas un raccordement au réseau si celui-ci est accessible

**Appréciation du commissaire enquêteur**

Ces recommandations semblent à prendre en compte

**Enquête publique relative au zonage d'assainissement de  
la commune de BESSAN - Hérault -**

Du 4 septembre 2012 au 9 octobre 2012

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

2012

Françoise FABRE commissaire enquêteur



## 2. CONCLUSIONS

### 2.1. RÉSUMÉ EXPLICATIF DE L'ENQUÊTE

L'enquête relative à la modification du zonage d'assainissement de la commune de Bessan s'est déroulée de manière satisfaisante et conformément aux prescriptions légales et réglementaires. Elle a duré 34 jours consécutifs du 4 septembre au 9 octobre 2012.

J'ai tenu les permanences les 4 septembre 2012 de 9 H à 12H, 15 septembre de 9 H à 12 H et 9 octobre de 15 H à 18 H.

Le public n'a émis aucune observation.

J'ai clos avec M. le Maire.

### 2.2. AVIS MOTIVÉ

L'application des modifications apparaît clairement dans la notice de présentation. On peut cependant regretter l'absence d'une cartographie plus explicite que celle annexée à la délibération. La mise à jour du zonage d'assainissement et son insertion dans les annexes du PLU semblent évidentes et nécessaires au regard de la recommandation de la direction des territoires et des mers.

### 2.3. CONCLUSION

J'émetts un avis favorable pour cette enquête

Françoise Fabre commissaire enquêteur  
Le 28 novembre 2012

